



*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille
Syndicat indépendant - national -
de l'Enseignement du Second degré*

**Affiliés à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale**

FICHE ACTION

Ressources Humaines de proximité

Qu'est-ce que la GRH de proximité ?

La Gestion des Ressources Humaines de proximité est un accompagnement personnalisé, mobilisable à tout moment du parcours professionnel.

Quels que soient le corps et la fonction de l'agent, il peut contacter un conseiller RH de proximité, dans le respect des règles de confidentialité.

Texte de référence :

Circulaire n° 2019-105 publiée au Bulletin Officiel n° 29 du 18 juillet 2019

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo29/MENH1920665C.htm>

Quel est le rôle du conseiller RH de proximité ?

- Le conseiller RH de proximité peut aider l'agent à analyser sa situation professionnelle et cheminer dans ses décisions, l'informer et l'orienter vers le bon interlocuteur RH dans l'académie.
- Il peut être sollicité sur des thématiques RH diverses : évolution professionnelle (formation, concours, détachement, cumul d'activités etc.), problématiques de santé, difficultés relationnelles etc.
- En revanche, si la demande concerne la gestion administrative de la carrière (paie, SFT, avancement, promotion, rendez-vous de carrière, mutation, retraite, rupture conventionnelle etc.), l'agent doit contacter son gestionnaire.
- Le conseiller RH de proximité peut :
 - Transmettre des informations et des ressources par message ;
 - Proposer un rendez-vous présentiel ou téléphonique pour échanger de vive voix avec l'agent sur sa situation.

CONTACT :

Via l'application ProxiRH accessible depuis le portail Estérel (domaine RESSOURCES HUMAINES).



Cas particuliers :

- Personnel relevant de l'enseignement privé sous contrat contacter la DEEP par mail : ce.deep@ac-aix-marseille.fr
- Personnel affecté au rectorat, contacter la référente RH de proximité du rectorat par mail : rhproxirectorat@ac-aix-marseille.fr